

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1910)
Heft: 97

Rubrik: Communications du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Une séance convoquée pour le 8 mars ne put être fréquentée que par M. Linck, les autres membres étant tous malades ou partis. La séance ne put donc pas avoir lieu.
C. A. L.

A Messieurs les membres des Comités des sections de la Société des P. S. & A. S.

Messieurs,

Attendu que:

1. la réunion du Comité central prévue pour le 8 mars a. c. ne put avoir lieu par le fait que quatre de ses membres étaient absents ou malades, et que par ce fait des affaires pressantes ne purent être expédiées, et en présence du fait qu'il sera impossible de réunir le Comité central en son entier sous court délai;

2. des affaires importantes et urgentes doivent être traitées et que le soussigné ne croit pas de sa compétence et ne peut assumer la responsabilité de les expédier, même sous la réserve de la ratification ultérieure par le Comité central;

3. l'ordre du jour de la prochaine Assemblée de Délégués ordinaire est tellement chargé, qu'il sera impossible d'en finir en un jour de séance seulement;

4. l'une des sections a déjà émis la proposition de convoquer une Assemblée de délégués extraordinaire, et que cette proposition a trouvé l'appui de plusieurs autres sections;

le soussigné, d'accord avec M. Hodler, président central, et M. Linck, 1^{er} secrétaire, convoque une

Assemblée de Délégués extraordinaire

pour samedi le 2 avril à c. à 1 heure de l'après-midi au 1^{er} étage de l'hôtel des Boulangers à Berne, pour la liquidation du suivant

Ordre du jour :

1. Rapport de gestion.
2. Rédaction de la liste des candidatures pour le jury du Salon.
3. Révision du règlement et rapport financier (suivant la décision de la dernière Assemblée générale).
4. Décision sur la pétition des femmes-artistes.
5. Fixation du lieu et de la date de la prochaine Assemblée générale.
6. Propositions diverses.

Les sections sont priées de désigner pour cette Assemblée les mêmes délégués, qui les représenteront à l'Assemblée de délégués ordinaire, afin de décharger cette dernière dans la mesure du possible.

En plus, je prie les comités de sections de bien vouloir me communiquer jusqu'au 24 de ce mois au plus tard, quels membres ont été désignés comme délégués de leurs sections respectives.

Dans cette agréable attente, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous présenter mes civilités distinguées.

Bümpliz, le 12 mars 1910.

Au nom et par ordre du Président central:

C. A. Loosli.

P. S. Afin de ne pas perdre de temps, un dîner sera servi à MM. les délégués à 1 h. à la salle où aura lieu la séance.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Section d'Argovie.

Augmentation probable de la cotisation annuelle. Nous apprenons que la cotisation annuelle devra être augmentée. C'est très bien, nous en concevons la nécessité et nous sommes bien disposés à plus de sacrifices encore, mais pourtant nous émettons le vœu, qu'à l'avenir on pense aussi à nous et non seulement aux autres sections.

Le „Salon“ et le „Turnus“ s'arrangent sans l'initiative et le concours financier de notre Société et rarement la Société des P. S. & A. S. arrange officiellement des expositions. Par contre un certain nombre de nos membres influencent ou arrangent des expositions hors de la Société assez importantes telles que l'exposition internationale et maintenant annuelle d'Interlaken et l'exposition d'ouverture du bâtiment des Arts à Zurich. Déjà l'année dernière et cette année encore, aucune invitation ne s'est égarée en Argovie. Même Zurich semble nous avoir oublié, nous, ses plus proches voisins de l'Ouest.

Ce fait nous semble d'autant plus étrange, que toutes les autres sections ont été prises en considération. Du moins le croyons-nous.

Où sont dès lors ces avantages manifestes, dont nous devons bénéficier comme sections de la Société?

Il est vrai que nous sommes la section la plus jeune, mais il nous semble avoir joué assez longtemps le rôle de Cendrillon et nous demanderons à l'avenir les mêmes droits pour tous!

La section d'Argovie.

Section de Berne.

La section de Berne reçut le 10 mars l'invitation suivante: **Invitation à la collaboration du Journal de fête de la fête de tir fédéral.** Au nom du Comité de rédaction du journal de fête, je vous prie de communiquer à la section bernoise de la S. d. P. S. & A. S. que la collaboration de MM. les artistes nous sera de grand cœur la bienvenue. La question de rétribution n'a pas encore été tranchée d'une manière définitive, étant donné que jusqu'à ce jour les honoraires pour l'affiche, l'entête du journal et la chemise du guide officiel ont été reconnus sans contestation aucune. Oserai-je, cher monsieur, vous prier d'encourager officiellement votre section à une collaboration assidue.

Agréez, etc. (signé) Dr A. Zesiger.

Les collaborations seront adressées à M. le professeur Türlér, archiviste d'Etat à Berne, jusqu'au 15 mai 1910.

Section de Lucerne.

La Section de Lucerne adhère à la proposition de Genève et désigne comme ses déléguées M. Hans Emmenegger et M. J. von Moos.

Elle émet en outre le vœu que l'on fasse des démarches afin d'obtenir l'admission d'un sculpteur suisse dans le jury du monument international des télégraphes. Le crédit des Beaux-Arts ne devrait pas être chargé outre mesure de subventions pour les monuments.

Section de Munich.

La section de Munich nous avise qu'elle a accepté également la proposition de celle de Genève concernant la convocation d'une Assemblée de Délégués extraordinaire.

Elle a nommé son délégué en la personne de M. A. Welti à Berne.